

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du vendredi 17 novembre 2017

De 18 h 00 à 19 h 10

Nombre de membres présents : 24 avec les suppléants Quorum : 13
Membres absents excusés : 6 (plus 10 suppléants)
Membres absents : 0
Membre invité, à titre consultatif : 0

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme MARZAT, M. ALLAIS, M. MICHELETTI, Mme DAVOINE, Mme GATINEAU, M. BOSCH, Mme CHARVET, M. NIZAN, M. DULON, Mme BOISSEAU, Mme NOËL, Mme BAILY-GIBSON, Mme BÜRCK, Mme BODIN, Mme LURINE, Mme REINKE, Mme BLASCO, Mlle DUBEDAT, Mlle MARIGLIANO, Mlle RENELEAU, M. BOISSEAU.

EXCUSES :

Mme TOURENNE, Mme LAVERGNE, Mme GOT, Mme BACCIALONE, Mme LATEYRON, Mme BISCH, M. BROCHARD, M. BERNERON, M. DUMAS, Mme TRAN, Mme FERREIRA, M. BELLOC, M. DUESO, Mme GILLET, Mme TILLET, Mme BONNARD-BONNISSOU.

Présidente:

P. BERNON, Principale

Secrétaires :

Mme BOISSEAU et Monsieur DULON,

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h00.

Madame Bernon installe les secrétaires de séance. Madame Boisseau et M. Dulon sont volontaires. Le CA valide cette proposition. Il y a 20 votants, pour l'instant (18 titulaires plus deux suppléants remplaçant les absents).

Monsieur Allais regrette que ce CA se tienne un vendredi soir après une semaine chargée (réunions parents-professeurs). Madame Bernon explique que le planning des réunions était trop serré pour pouvoir faire autrement : préparation du prochain CA sur le budget avec une commission permanente jeudi 23 novembre et le CA n°2 la semaine suivante (date impérative du 30 novembre). Elle précise qu'en raison du dispositif « Devoirs faits », le CA devra éventuellement se réunir dans une autre salle.

1.1 ADOPTION DU PV DU CA N°7 du 26 septembre 2017

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°7. Aucune demande de modification n'est formulée.

On procède donc au vote et le PV du CA du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité par:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

1.2 INSTALLATION DES COMMISSIONS

Madame la Principale présente les différentes commissions, en listant toutes les candidatures préalablement transmises par les différents collègues. Elle précise que seules la **Commission Permanente** et le **Conseil de discipline** nécessitent un vote du CA, les membres des autres commissions étant désignés par le chef d'établissement, selon les propositions formulées par chaque collègue (parents, professeurs, élèves, administratifs et agents).

Elle demande aux élus des associations de parents s'ils acceptent de se répartir équitablement dans ces deux commissions (trois représentants, un par association) ou s'ils désirent qu'un vote soit effectué. Aucun vote n'est demandé.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant la Commission Permanente. La composition de celle-ci est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Madame Bernon fait ensuite procéder au vote concernant le Conseil de discipline. La composition de celui-ci est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Pour les autres commissions, Madame la Principale énumère chaque élu candidat afin de finaliser la composition de chaque commission (ajout des noms des élus des élèves, notamment). Elle explique, en particulier pour ceux-ci, le rôle précis de chaque commission.

Madame Marzat s'en va, à 18h30. Le nombre de votants passe à 19.

Lors de la présentation de la commission des menus, le problème de la restauration est évoqué. Madame la Principale explique que le département a pris la mesure des difficultés rencontrées et est déterminé à améliorer les choses. Plusieurs réunions avec des élus du département ont d'ailleurs eu lieu, ces derniers jours.

Il est rappelé par Madame Dupiol que les financements disponibles sont limités (créations de nombreux nouveaux collèges et rénovation des anciens en Gironde) et que pour l'instant, aucune date ne peut être annoncée pour des travaux éventuels. Des études de faisabilité sont en cours. Pour que les repas soient préparés sur place, il faudra un aménagement des locaux, du matériel pour la cuisson (actuellement, nous ne pouvons que réchauffer des plats) et un personnel supplémentaire.

Il existe également un problème lié au stockage qui nécessite deux chambres froides spécifiquement dédiées, le « propre » ne devant pas être mélangé avec les aliments « à laver » (aliments à éplucher par exemple).

Concernant la commission des menus, Madame la gestionnaire indique qu'il devrait y avoir en théorie trois réunions par an, mais que dans les faits une seule a lieu, le dialogue restant compliqué avec Hourtin. Mademoiselle Marigliano demande si les plats arrivent congelés au collège, Madame Dupiol lui répond que non. Après préparation à Hourtin, ils sont placés la veille en cellule de refroidissement, puis sont envoyés à Lacanau et réchauffés ici le lendemain. Monsieur Allais aborde le problème de la quantité proposée. Madame Durantau renchérit en précisant qu'elle mange chaque jour au restaurant scolaire et qu'effectivement les quantités laissent à désirer.

Madame Baily-Gibson s'étonne alors que l'on consacre autant de temps à parler de la restauration. Madame Bernon lui rappelle que c'est un sujet qui concerne pleinement le CA, d'autant plus que celui-ci doit se prononcer sur le règlement du service de restauration et la charte de la restauration.

Madame Bodin interroge Madame Bernon sur la question de la présence de parents d'élèves à la commission de Fonds Social du collège. Madame la Principale précise que nous disposons cette année d'une assistante sociale. Elle rappelle que conformément à la circulaire ministérielle du 22 août 2017, le chef d'établissement constitue sous sa présidence une commission qui peut éventuellement comprendre des représentants élus du CA, auquel cas les dossiers doivent être anonymisés. Pour l'instant, il n'est envisagé d'élargir la commission aux élus du CA.

1.3 REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET ANNEXE

Madame Dupiol explique que l'annexe initialement envoyée a dû être modifiée car nous connaissons désormais le nouveau tarif de demi-pension (augmentation d'un centime par repas).

Elle annonce ensuite l'installation en janvier 2018 d'un contrôle à l'entrée de la restauration (tourniquet avec carte à badge). Pour cela un contrat a été passé avec la société TurboSelf. Chaque personne mangeant, même ponctuellement, sera dotée d'une carte individuelle et nominative. En cas d'oubli, l'élève pourra manger. Mademoiselle Marigliano demande ce qui se passera en cas de perte. Madame Dupiol lui indique que la carte devra être rachetée (la première carte sera gratuite). Cette carte sera valable durant toute la scolarité de l'élève qui devra donc en prendre soin. Suite à une question, il est rappelé que l'on appelle au micro les élèves qui « oublient » d'aller manger. Certains élèves passent volontairement en fin de service afin d'avoir des rations plus copieuses. Madame Reinke doit partir, le nombre de votants passe à 18.

Madame Bernon demande de procéder au vote concernant l'adoption du règlement de service de restauration et de son annexe. Ce règlement est adopté par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	15	0	3

Deux professeurs suppléants indiquent qu'ils ne peuvent voter pour l'adoption du règlement car ils n'ont pas été destinataires du document. Rappel : tous les documents sont envoyés préalablement aux titulaires du CA.

1.4 CHARTE DE LA RESTAURATION

Madame Dupiol indique que le département a demandé au collège de valider cette charte même si elle n'est pas utile pour l'instant puisque nous ne préparons pas encore les repas sur place. Cette charte est appliquée en prévision de ce qui sera mis en place. Elle permettra le groupement de commandes qui permettra d'obtenir des prix plus intéressants à l'échelle du département.

Monsieur Micheletti s'en va. Le nombre de votants passe à 17.

Madame Dupiol précise que le département se dirige vers un contrôle des accès à la restauration, ce qui va dans le sens de ce qui va être mise en place au collège en janvier. Le temps venu, notre contrat sera au besoin remplacé par celui choisi par le département pour l'ensemble des collèges.

Madame Bernon fait procéder au vote. La charte de la restauration est adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	16	0	1

1.5 ACCORDS DE PRINCIPE SIGNATURE CONTRATS ET CONVENTIONS

Madame Bernon demande à pouvoir signer des contrats, des conventions et passer des marchés sans avoir à solliciter le CA à chaque fois.

Madame Bernon fait procéder au vote de l'accord de principe de signature. Cet accord est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1.6 DON DU FSE

Madame Bernon explique que le FSE aide le collège dans l'organisation de la cérémonie de remise de diplôme du samedi 25 novembre 2017, en offrant les boissons et les gâteaux servis ce jour-là.

Madame Bernon fait procéder au vote.

Le don du FSE est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

1.7 DEVOIRS FAITS

Madame la Principale présente le dispositif (qui ne donne lieu à aucun vote). Elle précise que la dotation horaire du ministère est de 60h et permet de mettre en place le dispositif jusqu'aux vacances de Noël. En janvier, le dispositif sera reconduit sous réserve d'une nouvelle dotation horaire. L'activité aura lieu chaque soir de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 16h à 17h en dehors des heures de cours. Toutes les classes auront un créneau (au moins une semaine sur deux) : il y aura quatre créneaux d'une heure, avec deux intervenants (professeurs volontaires rémunérés) à chaque fois et trente élèves maximum par session. Pour l'instant, Madame Durantau réceptionne les demandes et elle ignore pour l'instant combien d'élèves seront demandeurs. Madame Charvet propose qu'un créneau soit dégagé pendant l'interclasse pour certains élèves. Cela soulève de nombreux problèmes. Madame Durantau rappelle que la loi impose une pause méridienne d'au moins une heure trente. Il est précisé que les « devoirs faits » ne concernant pas une matière en particulier et qu'il ne s'agit pas de soutien personnalisé. Mademoiselle Marigliano demande s'il y aura un professeur par niveau, dans le cas où des élèves de chacun d'eux seraient volontaires. La direction lui répond négativement. Elle précise que les deux professeurs (pour trente élèves) prendront en charge tous les niveaux.

Madame Bernon clôt le CA à 19h10, puis explique que pour elle le pot de l'amitié offert à l'issue de chaque CA n'a de sens que si chacun se comporte avec elle de façon correcte. Si des attaques personnelles devaient se reproduire, ce moment convivial n'aurait plus de raison d'être.

Le secrétaire A. DULON	La secrétaire M-H. BOISSEAU	La Présidente P. BERNON
-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

ANNEXES : composition des commissions